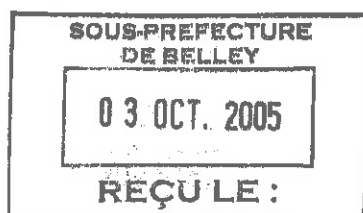


DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE de CHAMPAGNE-EN-VALROMEY

CARTE COMMUNALE RAPPORT DE PRESENTATION

*Vu pour rester annexé
à la délibération de 14/09/2005.*



Vu pour rester annexé à notre
arrêté de ce jour
Bourg en Bresse, le
Par délégation du Préfet
Le Chef de bureau



[Signature]
Marielle ABEL

Approuvée par le Conseil
municipal le

[Signature]
Approuvée par le Préfet
le



SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 2
DONNEES GENERALES D'ANALYSE	Page 4
Situation géographique	page 4
Approche historique	page 6
Population	page 6
Activités économiques	page 8
Logements-Constructions	page 12
Equipements publics	page 13
Voies de communication-Transports	page 15
Intercommunalité	page 17
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	page 18
Géographie physique	page 18
Risques naturels	Page 19
Occupation du sol	Page 19
Patrimoine bâti - Architecture	page 25
Patrimoine naturel	page 26
Approche paysagère	page 27
ETABLISSEMENT DU PROJET D'URBANISME COMMUNAL	page 29
Synthèse de l'analyse en 2004	page 29
Politique d'urbanisme communale jusqu'en 1999 et bilan	Page 31
Respect des contraintes et des informations supra-communales	page 34
Objectifs de la commune	page 41
Parti d'aménagement retenu	Page 41
PRESENTATION DU ZONAGE	page 42
TABLEAU RECAPITULATIF	page 48
INCIDENCES DU ZONAGE SUR L'ENVIRONNEMENT	page 49
ANNEXES	page 50

INTRODUCTION

L'élaboration de la carte communale de Champagne-en-Valromey, prescrite le 24 février 2003, doit l'être dans le cadre du régime mis en place par la Loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) modifiée par la loi Urbanisme et habitat (UH).

La Loi dite SRU a été votée le 13 décembre 2000 (JO du 14 décembre 2000) et modifie le Code de l'Urbanisme, et donc le régime des cartes communales.

Les cartes communales obtiennent le statut de documents d'urbanisme.

Approuvées conjointement par le maire et le représentant de l'Etat (notion d'élaboration conjointe et ordre inverse avant), après enquête publique elles ont désormais un caractère permanent (elles ne sont plus assujetties à une période de 4 ans).

Les articles R 124-1 à R 124-8 du Code de l'Urbanisme sont consacrés aux cartes communales : contenu, élaboration et révision.

La loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003 modifie la loi SRU de la manière suivante pour les cartes communales :

Le statut véritable de document d'urbanisme est conforté :

- Dans le cadre de la double approbation commune/Etat, le silence gardé par le préfet pendant deux mois sur la carte communale approuvée par le Conseil municipal vaut désormais approbation implicite par le préfet.
- Les communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent instituer le droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement.

Par ailleurs, dans les communes où une carte communale a été approuvée, le permis de construire peut être délivré par le maire au nom de la commune, si le conseil municipal en décide ainsi.

Politique d'urbanisme de la commune :

La 1^{ère} carte communale a été élaborée en 1995.

La seconde l'a été en 1999 au terme des 4 ans de la validité de la 1^{ère}.

L'équipe municipale depuis 2001 a désiré pérenniser les limites des zones constructibles et réfléchir à un nouveau document sous le régime de la loi SRU.

La pression foncière est tellement faible que dans les hameaux les zones constructibles ne se sont pas remplies (voir le chapitre Constructions).

La volonté des élus est donc de pouvoir continuer à offrir des possibilités de constructions, en restant raisonnables au vu du rythme modeste des demandes.

Le dossier de la carte communale comprend au vu de la loi SRU (article R 124-2 et suivants du code de l'Urbanisme) :

1 - le rapport de présentation qui :

- analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique
- explique les choix retenus, notamment au regard des dispositions des articles L 110 et L 121-1 du code de l'Urbanisme pour la délimitation des zones constructibles.
- évalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

2 - le plan de zonage (échelle : 1/5000) qui délimite des périmètres constructibles et un périmètre naturel couvrant le reste du territoire communal.

Le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne le sont pas, à l'exception :

- de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes
- des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière, et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

3 - les annexes sanitaires avec une notice technique et un plan des réseaux d'eau potable et d'assainissement (échelle : 1/5000),

4 - le plan des servitudes d'utilité publique et d'informations établi par la DDE (échelle : 1/5000).

Les sources utilisées pour étudier la commune et rédiger ce Rapport de présentation sont les suivantes :

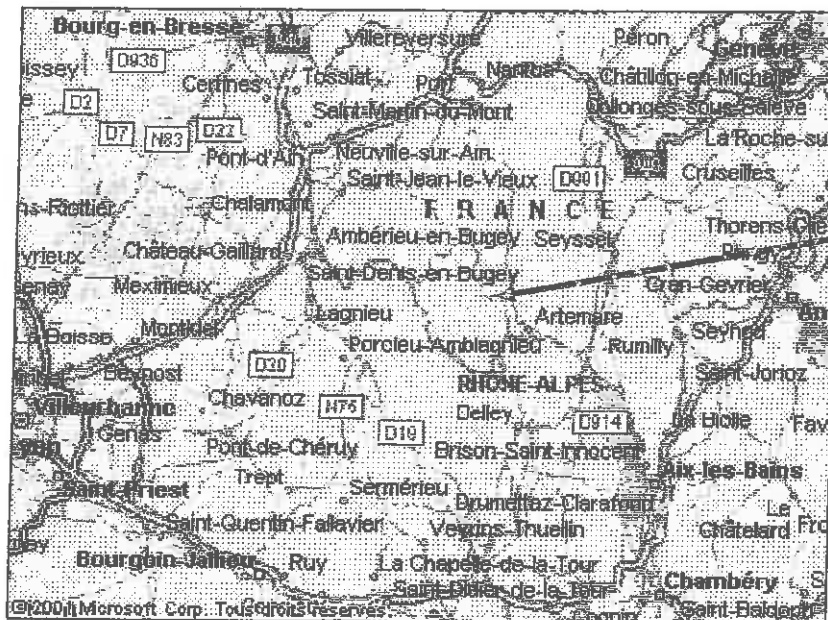
- ♦ Le dossier de carte communale de 1999 : un bilan de l'analyse est fait 4 ans après. Des éléments sont donc repris et d'autres actualisés.
- ♦ Statistiques de l'INSEE de 1999,
- ♦ Porter à connaissance fourni par l'Etat en juin 2003 : informations des différentes administrations ou services concernés,
- ♦ Préinventaire - Richesses touristiques et archéologiques du canton de Champagne-en-Valromey, 1978
- ♦ Schéma directeur d'assainissement de Champagne-en-Valromey : études des cabinets ANTEA, juin 2001, et Hydrétudes-Baptendier juin 2004 (Définition des possibilités d'assainissement pour les hameaux, complément à la première étude).
- ♦ Informations provenant des élus.

De larges extraits de ces études sont repris dans l'analyse de la commune.

Conformément aux prescriptions du Code de l'Urbanisme, le projet de carte communale a été soumis à l'avis de la Chambre d'Agriculture et à enquête publique. Suite à cette phase administrative, il a fait l'objet de quelques retouches.

DONNEES GENERALES D'ANALYSE

Situation géographique de la commune



CHAMPAGNE-EN-VALROMEY

Située à une vingtaine de kilomètres de Belley, Champagne-en-Valromey est le chef-lieu d'un canton regroupant 14 communes, et dont le périmètre couvre toute la partie Sud du Valromey, entre la montagne du Grand Colombier et les reliefs de la forêt de Cormaranche-en-Bugey.

Les 1 737 hectares que compte la commune sont circonscrits par les communes suivantes (dans le sens des aiguilles d'une montre) : Belmont-Luthézieu, Brénaz, Lochieu, Lompnieu, Songieu, Sutrieu, Vieu-en-Valromey et Virieu-le-Petit.

➤ Pôles d'attraction de la population :

Ils dépendent des lieux de travail et de scolarité (voir chapitres ci-après dans l'analyse).

Belley reste le pôle régional principal (commerces, emplois, services, équipements) même si Culoz, Artemare et Hauteville drainent (à leur échelle) une certaine population selon les centres d'intérêt.

Le canton avant la fusion de Passin et Lilignod.

Approche historique

Champagne-en-Valromey semble tirer son nom du latin « campania » qui signifie « territoire plat propice aux cultures ».

Le Valromey est devenu français en 1601 comme la Bresse, le Bugey ou le Pays de Gex.

Son histoire plus récente est celle des fusions avec deux communes limitrophes : en 1973 avec Passin et en 1996 avec Lilignod.

➤ **Le territoire communal s'est trouvé ainsi considérablement élargi par le Nord (plateau).**

Population

Au dernier recensement (mars 1999), la commune comptait 674 habitants (population sans doubles comptes)¹, c'est à dire 344 femmes et 330 hommes.

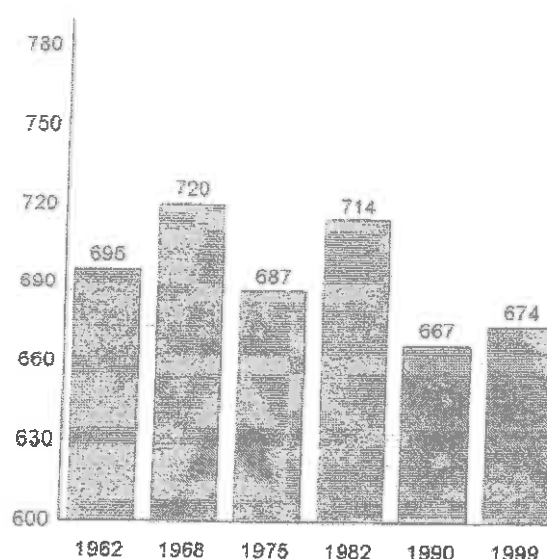
En 1999, la population était en légère hausse par rapport au recensement de 1990 puisqu'elle avait gagné 7 habitants. Mais en 24 ans, c'est-à-dire depuis le recensement de 1975, elle a perdu 13 habitants.

Il apparaît globalement que la population se stabilise depuis 1999 après des années de déclin.

Le graphisme ci-dessous montre que la commune n'arrive pas à retrouver les pointes de population de 1968 et 1982 culminant à 720-714 habitants.

Explications du chiffre de 1982 (se retrouve en terme de population active) : Le parc de logement a augmenté entre 1975 et 82 avec un niveau de construction neuve relativement élevé : plus de 6 logements commencés par an entre 1977 et 1981.

La population depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

¹ Population totale : 685 habitants.

L'analyse réalisée dans ce chapitre est à nuancer du fait de la présence à Champagne, chef-lieu de canton, d'une maison de retraite et d'un hôpital long séjour.

Au cours des années 90, le déficit naturel a été compensé par des arrivées de population (solde migratoire) : solde naturel déficitaire de 61 personnes mais solde migratoire positif de 68 personnes.

Fort de la remarque précédente, on peut estimer que sur une trentaine de décès comptabilisés en une année, une grande majorité concerne les résidents des équipements publics mentionnés ci-dessus.

Tranches d'âges :

Si l'on exploite les chiffres du recensement de l'INSEE 99 sans soustraire les effectifs de la maison de retraite et de l'hôpital long séjour, on peut déduire que la commune abrite beaucoup de personnes âgées : les 118 habitants de 75 ans et plus représentent 17,5% de la population (proportion départementale : 6,7%). Les 135 jeunes de moins de 20 ans ne représentent que 20% de la population (26,9% dans le département).

Or la population des ménages n'est en fait que de 560 habitants.

Les pourcentages des tranches d'âges apparaissent alors différents :

Tranche d'âges	Total : 560	Pourcentage 100%
0-19 ans	135	24,1
20-39 ans	138	24,6
40-59 ans	136	24,3
60-74 ans	114	20,35
75 ans et plus	45	8,03

Dans ces conditions, les chiffres sont beaucoup plus proches des moyennes départementales. Il est également intéressant de constater l'équilibre entre les trois premières tranches d'âges.

Détails (avec les chiffres bruts de l'INSEE) : Entre les deux derniers recensements, l'évolution des jeunes et des personnes âgées est positive : + 10 pour les 0-19 ans, et + 9 pour les 60 ans et plus (dont + 6 pour les 75 ans et plus). Mais les tranches intermédiaires (20-39 ans et 40-59 ans) diminuent : - 6 et - 4.

Les ménages :

Leur nombre augmente de 237 à 278.

Les ménages composés d'1 à 3 personnes augmentent (+29). On constate également une légère augmentation de ceux de 5 personnes.

Répartition de la population par pôles bâtis (d'après l'étude ANTEA en 2001) :

Secteur	nombre d'habitants permanents actuels
Bourg et Charron	465
Passin	35
Ossy	30
Lilignod	40
Chemillieu	35
Poissieu	50
Chassonod	15
Muzin	15

Activités économiques

♦ Population active

La population active correspond à 240 personnes en 1999 (102 femmes et 138 hommes). Mais 10 de ces actifs recherchaient un emploi au moment du recensement.

Parmi les **230 personnes qui ont un emploi**, 71 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint, les 159 autres sont salariées.

Cette population active diminue par rapport au recensement de 1990 : - 6 actifs.

Les 60 ans et plus sont en baisse (- 8), alors que les 20-39 ans sont stables (121 actifs) et les 40-59 ans gagnent 6 personnes (112 actifs).

Les femmes actives ayant un emploi : leur taux d'activité s'accroît de 2 points pour les 20-39 ans et de 10 points pour les 40-59 ans, même si elles perdent 2 actives.

Lieu de travail :

La moitié des actifs travaillent dans la commune : 125 personnes représentant 54,3%. 100 actifs travaillent dans une autre commune de l'Ain (43,5%), et 5 hors du département (2,2%).

Les actifs dans la commune sont en baisse régulière depuis 1982 : - 24 depuis 1990.

Population agricole ?

Détails :

263 emplois sont recensés sur la commune. 125 habitants les occupent (voir ci-dessus) et les autres emplois se répartissent entre des habitants de communes environnantes, notamment Belmont-Luthézieu (16), Vieu (13) et Artemare (11).

Dans l'autre sens, sur les 230 actifs résidents de Champagne 15 travaillent à Hotonnes, 15 à Belley, 14 à Virieu-le-Petit, 13 à Hauteville-Lompnes, 12 à Culoz ...

> Il y a donc des mouvements à peu près équivalents entre le Sud et le Nord, mais plus d'entrées du Sud et plus de sorties au Nord, en direction du Valromey. Il n'y a donc pas de chassés-croisés sur les routes.

Elément parallèle : l'équipement en automobile des ménages :

Il est proche de la moyenne départementale : 35 ménages n'en ont pas. 85,5% des ménages en ont au moins une (proportion de 87,5% dans le département).

♦ Activité agricole

Le travail sur la carte communale a nécessité un repérage des exploitations agricoles et des bâtiments d'élevage (voir le repérage sur le plan des Servitudes et informations à titre d'information) :

Pourquoi examiner la situation géographique de ces exploitations par rapport aux zones bâties ?

Car pour tenir compte de la réglementation sur les installations classées et du Règlement Sanitaire Départemental, il faut intégrer la notion de périmètre de protection autour des exploitations, plus ou moins large selon l'importance du bétail et les caractéristiques de l'exploitation.

Ainsi pour le règlement sanitaire départemental, à partir de 40 bêtes, ce périmètre est de 100 m. Jusqu'à 39, il est de 50 m.

La loi SRU, dans son article 204, entérine le principe de réciprocité annoncé dans la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999 imposant la même exigence d'éloignement lors d'un permis de construire dont l'objet est la construction nouvelle (bémol pour les extensions de constructions existantes) entre un bâtiment d'élevage et une habitation ou un immeuble occupé par des tiers.

L'instauration d'un tel périmètre a pour but de préserver l'activité de l'agriculteur en lui offrant des possibilités d'extension, et de parer aux éventuels problèmes de voisinage nés de la proximité entre les constructions d'habitation, les bâtiments d'activité et les animaux, des circulations de véhicules agricoles, etc ...

- **Lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme, il convient de faire des projections dans l'avenir : il est donc convenu de retenir en 2004 des distances de 100 m permettant de ne pas limiter la progression de l'activité de chaque exploitation.**

1 - Situation de l'agriculture en 2004 (Données provenant des agriculteurs) :

Rappels :

En 1970 : 57 exploitations agricoles.

En 1988 : 36 exploitations, 1 431 bêtes.

En 1999 : 13 exploitations agricoles, dont 7 GAEC. Cheptel d'environ 1 500 têtes.

- **Le déclin est donc progressif. La concentration des exploitations a accompagné la disparition des petites et moyennes.**

Répérage pour chaque pôle bâti en 2004 :

19 bâtiments d'élevage (seul le hameau de Chassonod n'est pas concerné) :

- ❖ **Lilignod** : regroupement des exploitations au Nord (3 bâtiments).
- ❖ **Chemillieu** : le cœur du hameau est contraint par 3 exploitations qui le cernent.
- ❖ **Ossy** : 1 bâtiment au Sud qui a fait l'objet d'une extension en direction du hameau.
- ❖ **Passin** : 1 exploitation au Sud.
- ❖ **Chassonod** : L'ancien poulailler n'a plus d'avenir professionnel.
- ❖ **Muzin** : 2 exploitations.
- ❖ **Charron** : 3 exploitations.
- ❖ **Poisieu** : 1 exploitation.
- ❖ **Champagne** :

Un secteur est à préserver en zone naturelle autour des établissements Juillet : les distances de 100 m sont déjà intégrées à la réflexion sur les limites du lotissement communal et ses extensions possibles. Les parcelles utiles aux bêtes sont également à préserver.

A côté, les parcelles sont cultivées par des agriculteurs de Charron.

Ailleurs, les exploitations sont repérées au cœur du bourg ou en limite.

- **Les zones constructibles de 1999 sont revues en fonction de ces bâtiments d'élevage : voir parti d'urbanisme.**

2 - Recensements agricoles :

Nous intégrons dans cette étude les tableaux comparatifs des 3 recensements de 1979, 1988 et 2000 (source : DDAF de l'Ain).

Pour répondre à la loi sur le secret statistique, un certain nombre d'éléments restent confidentiels. Ils apparaissent avec un « c » dans les tableaux ci-dessous.

Les tableaux permettent néanmoins de comprendre l'évolution de l'activité.

Nombre et taille moyenne des exploitations : baisse du nombre d'exploitations professionnelles après une certaine stabilité, mais augmentation considérable des superficies agricoles utilisées.

	Nombre d'exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne (ha)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles	25	22	14	50	55	128
Autres exploitations	15	14	3	13	9	3
Toutes exploitations	40	36	17	36	37	106
Exploitations de 50 ha et plus	10	11	13	77	80	135

Superficies agricoles : augmentation des superficies agricoles utilisées en céréales et fourrage

	Exploitations			Superficie (ha)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
superficie agricole utilisée	40	36	17	1 447	1 335	1 800
terres labourables	34	27	13	681	704	1 110
dont céréales	34	24	13	264	254	281
superficie fourragère principale	39	31	16	1 171	1 017	1 465
dont superficie toujours en herbe	39	31	16	761	627	689
blé tendre	29	21	10	79	60	78
maïs grain et maïs semence	3	12	5	37	90	55
légumes frais et pommes de terre	31	0	0	2	0	0
vignes	9	4	c	2	1	0

Cheptel : 2 exploitations sans bêtes sur les 17 recensées. **Des effectifs bovins en hausse.** Plus de volaille.

	Exploitations			Effectif		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
total bovins	36	22	15	1 509	1 431	1 581
dont total vaches	30	20	14	684	648	801
total volailles	26	14	0	482	238	0
vaches laitières	27	17	10	624	553	655
bovins de moins de 1 an	28	18	12	170	244	291
poulets de chair et coqs	19	9	0	66	43	0

Moyens de production : chiffre en hausse en 2000

	Exploitations			Superficie (ha)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie en fermage	31	26	15	764	739	1 355

Age des chefs d'exploitation et des coexploitants : une certaine stabilité chez les moins de 40 ans (une activité pérenne)

	Effectifs		
	1979	1988	2000
Moins de 40 ans	12	15	13
40 ans - moins de 55 ans	15	11	9
55 ans et plus	18	21	7
Total	45	47	29

Population - main d'oeuvre : une population agricole de moins en moins nombreuse.

	Effectifs		
	1979	1988	2000
Chefs et coexploitants à temps complet	31	29	21
Pop familiale active sur les exploitations	80	67	40
Population agricole familiale	151	113	66

♦ Activité commerciale, artisanale

La commune dispose d'un éventail d'activités très variées.

Activités commerciales et de services :

Epicerie, 2 boulangeries, boucherie, tabac-presse, prêt-à-porter, quincaillerie-machines agricoles, 3 bars, 2 agences bancaires, salon de coiffure, fleuriste, pharmacie, cabinet d'assurance, détaillant d'électro-ménager, négoce de produits agricoles, import-export de bestiaux, notaire, médecin, kinésithérapeute, orthophoniste, infirmière, vétérinaire. Une station-service,

Précisions : Une des boulangeries est à Lignod et 1 bar est à Passin. Le fond de commerce et les murs de l'épicerie sont communaux. Les boulangers et bouchers organisent les tournées dans les villages environnants.

Activités artisanales : 2 menuisiers, 1 plombier, 1 électricien. Un ébéniste s'est installé en 2002.

La zone d'activités située route de Passin regroupe le négoce de produits agricoles (GAM Vert), la station service et le prêt-à-porter.

➤ **L'activité commerciale et artisanale est dynamique à Champagne. Pour des achats plus importants, les habitants se rendent à Culoz, Belley ou encore Hauteville.**

♦ Activité touristique

Un camping municipal est situé à Champagne (voir chapitre Equipements publics).
Dans les hameaux : des gîtes ruraux ?

Logements-Constructions

Parc de logements

Recensement INSEE de 1999 : La commune comprend 343 logements : 247 résidences principales, 70 résidences secondaires ou occasionnelles, et 26 logements vacants. Ce parc s'est accru entre les deux derniers recensements : + 26, avec +25 résidences principales, - 3 résidences secondaires et + 4 logements vacants.

Caractéristiques du parc des résidences principales :
202 sont des maisons individuelles ou des fermes (169 en 1990) c'est-à-dire 81,8%, 38 des immeubles collectifs (42 en 1990).
66% des ménages sont propriétaires de leur logement.

Logements locatifs :

- communaux : une 15° (ex-école de Passin ...)
- organismes bailleurs sociaux de la commune : 31 dont 28 logements de l'OPAC de l'Ain et 3 de la SEMCODA de construction du département de l'Ain

➤ **Ces logements locatifs permettent de loger des jeunes et des personnes plus âgées.**

➤ **Certains jeunes ménages ont ensuite fait construire dans la commune.**

Epoque d'achèvement : 209 logements ont été construits avant 1949 (60,9%). 51 avant 1974, 40 entre 1975 et 81, 14 entre 82 et 90, 29 entre 90 et 99. Seulement 39,1% des logements ont été construits après la seconde guerre (proportion de 53,9% dans l'arrondissement de Belley, et 66,1% dans le département).

Construction

Rythme de construction depuis 1999 :

	Logements autorisés (constructions neuves)	Logements commencés
1999	2	2
2000	2	3
2001	2	1
2002	0	1

Lotissement communal des Andes en cours d'aménagement : 2 des 9 lots sont vendus. Les lots sont d'une superficie de 1 000 à 1 200 m².

- **La pression foncière est très faible et le rythme de construction très bas. En dehors d'une légère activité au bourg, aucune construction n'a été réalisée dans les hameaux depuis 1999.**

Equipements publics

Equipements d'infrastructure

✧ Eau potable :

Le réseau d'eau potable dessert l'ensemble du territoire communal à partir de 3 points de captage, assurant un débit et une qualité satisfaisante : la source de Chemillieu, le puits de Cerveyrieu géré par le Syndicat des Eaux du Bas-Valromey, et la source Bergon.

Le réseau est affermé à la SAUR.

✧ Assainissement des eaux usées :

(Voir étude assainissement pour les détails)

Les habitations du centre de Champagne et du hameau de Charron sont raccordées par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire, soit 480 habitants.

Le réseau représente 4 km de canalisation avec essentiellement des diamètres entre 250 mm et 700 mm.

La station d'épuration, construite en 1971, a été entièrement rénovée récemment ; elle a une capacité de 600 équivalents-habitants. A noter les entreprises Juillet et la maison de retraite qui ont un impact différent des manèges.

Un diagnostic de ce réseau a été réalisé lors de l'étude assainissement.

➤ **La commune a entrepris un programme important de mise en séparatif du réseau du chef-lieu afin de supprimer les eaux claires parasites qui perturbaient le fonctionnement de la station.**

La deuxième tranche de travaux est en cours de réalisation (automne 2004).

IL restera une dernière tranche portant sur la construction d'un déversoir sur une petite antenne qui restera en unitaire.

Les hameaux de Lilignod, Chemillieu, Ossy, Poisieu, Passin, Chassonod et Muzin sont assainis de manière individuelle.

La commune a fait réaliser une partie du schéma directeur d'assainissement par le cabinet ANTEA en 2001. Les cabinets Hydrétudes-Baptendier ont apporté des compléments pour les hameaux.

Le zonage d'assainissement est le suivant :

❖ Une zone d'assainissement collectif pour le bourg et Charron, Passin

❖ Une zone d'assainissement autonome pour Chemillieu, Lilignod, Chassonod, Ossy, Poisieu et Muzin.

Les hameaux de Lilignod, Chemillieu et Muzin présentes des sols inaptes à l'infiltration. En demeurant en zone d'assainissement individuel, le développement bâti doit être très limité. Les habitations existantes envisageront la mise aux normes de leurs installations (filtre à sable drainé) et l'évacuation vers les fossés ou le réseau d'eaux pluviales existant.

Pour les terrains déclarés aptes et moyennement aptes, la technique la mieux adaptée est l'épandage souterrain ou lit filtrant.

✱ **Assainissement des eaux pluviales :**

Les aménagements ne doivent pas augmenter les débits de pointe des apports aux réseaux par rapport au site initial.

✱ **Traitement des ordures ménagères :**

La collecte est assurée au niveau intercommunal dans le cadre du SIVOM du Bas-Bugey : une fois par semaine.

Le traitement s'effectue à la décharge des Erruts se situant à Ceyzérieu. Les déchets seront à terme incinérés.

Les déchetteries de Belley, Culoz et Virieu-le-Grand sont à la disposition des habitants de Champagne depuis 1998.

Le tri sélectif avec points d'apport volontaires s'est mis en route en 2001 : sites au bourg, à Lalignod, Passin, Poisieu.

Equipements de superstructure

* Mairie située au coeur du bourg

* Ecole :

Effectifs à la rentrée 2004 : 125 élèves répartis à l'école primaire comprenant 5 classes et à l'école maternelle.

On note une certaine stabilité des effectifs depuis une dizaine d'années avec plus de 90 enfants inscrits depuis la rentrée 93-94.

Services péri-scolaires : une cantine communale mais pas de garderie.

* Salle polyvalente :

La salle polyvalente sise dans la commune appartient à la Communauté de communes du Valromey.

* Salle polyvalente située à Passin :

Elle est gérée par le Comité d'animation de Passin.

* Sport :

Club sportif du Valromey

Un plateau sportif : terrain de foot avec vestiaires, jeux de boules, plateau d'athlétisme, 2 courts de tennis, la piscine municipale.

* Tourisme-loisirs :

Camping 2 étoiles avec 33 emplacements (100 personnes)

Centre de vacances (30 lits environ)

Dans les hameaux : il existe un gîte rural à Passin et deux chambres d'hôtes avec tables d'hôtes à Muzin.

* Equipements administratifs (chef-lieu de canton) :

Poste, perception, gendarmerie, centre d'exploitation de l'Equipement, la Maison de Pays bâtiment intercommunal accueillant une bibliothèque et une salle de réception, la maison de retraite départementale (131 lits) ...

A noter l'ex-mairie et l'ex-école à Passin.

Voies de communication - Transports

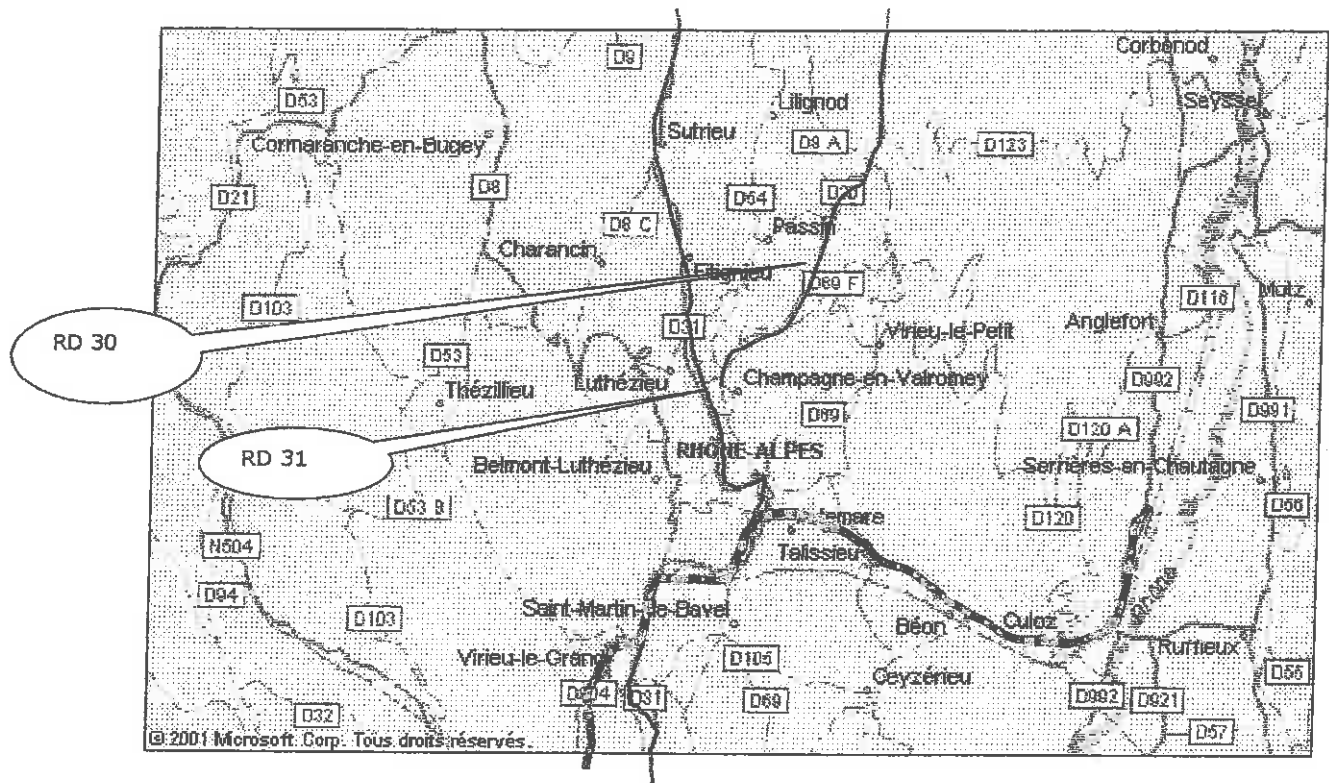
Voies de communication

♦ Voies départementales :

La commune est accessible par deux routes départementales dites secondaires, deux axes Nord-Sud, qui sillonnent le Valromey :

- * la RD 31 : Saint-Martin-du-Fresne - Artemare
- * la RD 30 : Injoux - Virieu-le-Grand

Elles mettent la commune en relation directe avec la RD 904 (Virieu-le-Grand/Culoz), axe Est-Ouest, à hauteur d'Artemare.



La RN 504, plus lointaine, permet les liaisons avec le reste du département de l'Ain, notamment avec Ambérieu-en-Bugey et Bourg-en-Bresse.

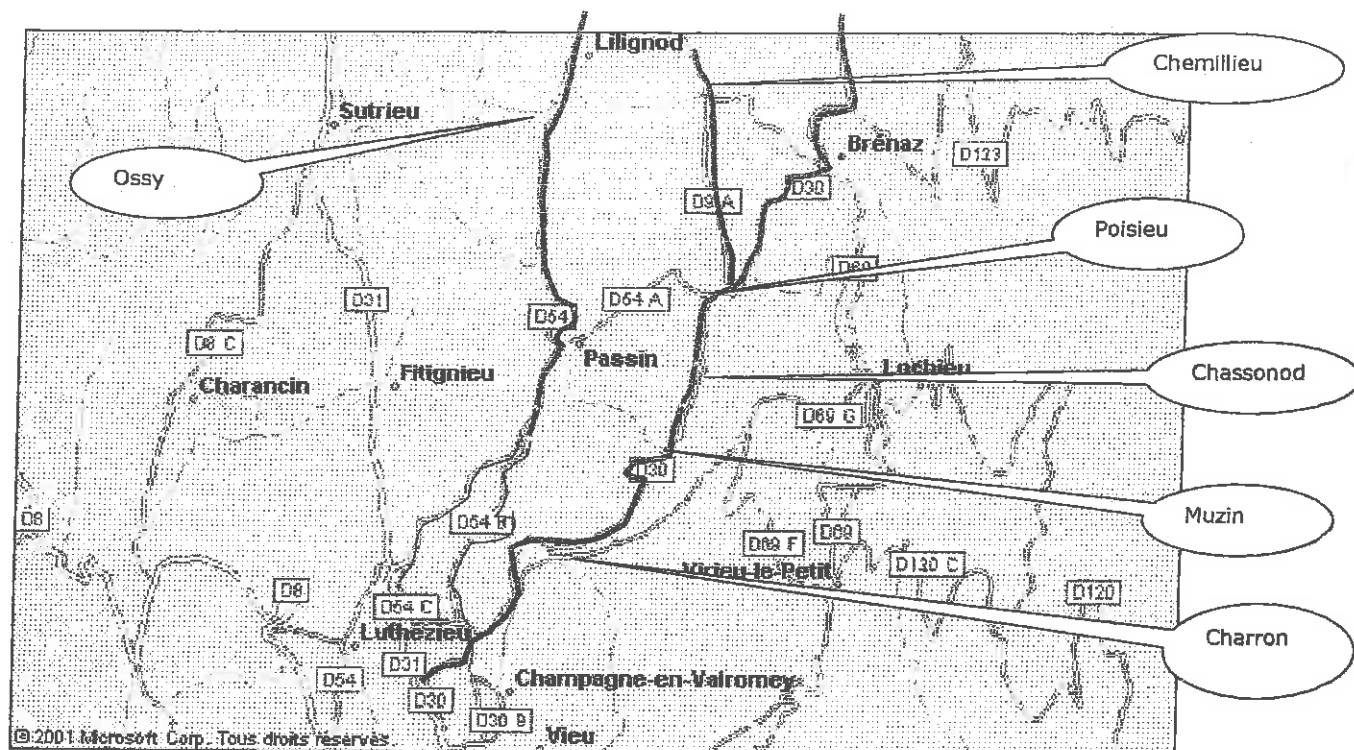
L'A 41 (Lyon-Chambéry) est l'autoroute la plus proche par Belley et le département de l'Isère (échangeur de St-Genis-sur-Guiers).

Au sein de la commune, un réseau de routes départementales maille le territoire :

- la RD 54 au bord de laquelle se sont installés Lalignod et Ossy et Passin,
- la RD 9 A qui conduit à Chemillieu à partir de la RD 30 (Poisieu),
- la RD 30 qui depuis le bourg dessert Muzin, Chassonod et Poisieu.

La RD 54 se ventile entre la RD 54 a qui relie Passin à Poisieu, la RD 54 b Passin au bourg, et la RD 54 c qui rejoint Faverges et la RD 31.

La RD qui permet de franchir l'Arvière à l'Est et de gagner les communes situées au pied de la Montagne du Grand Colombier, est la RD 69 F.



♦ Voies communales :

L'étendue de la commune engendre un réseau de voies communales conséquent. La commune se doit de réhabiliter régulièrement les divers tronçons de chemins ruraux en tenant compte de chaque hameau.

Transports en commun

♦ Service de cars :

- * ramassage scolaire : il est organisé pour les écoles primaire et maternelle matin, midi et soir. D'autres ramassages ont lieu le matin et soir pour emmener les élèves au collège d'Artemare et au lycée de Belley.

- service à la population : aucun n'est organisé.

♦ Voie ferrée :

Gare la plus proche : Culoz ou Virieu-le-Grand selon les destinations.

- ♦ Transports aériens : l'aéroport le plus proche est celui de Saint-Exupéry.

Intercommunalité

La commune adhère à un certain nombre de structures intercommunales :

Communauté de communes du Valromey

La communauté de communes a succédé le 1^{er} janvier 2002 au district rural créé en 1992. Elle réunit les 15 communes sauf Talissieu, Vieu, Lompnieu, Songieu et Béon.

SIVOM du Bas-Bugey

Il regroupe 53 communes, c'est-à-dire environ 27 000 habitants (cantons du Sud Valromey).
Compétences : collecte et traitement des déchets et ordures ménagères (Tri sélectif...)

Syndicat des Eaux du Bas-Valromey

Il gère le puits de Cerveyrieu (voir chapitre Equipements publics).

Syndicat intercommunal départemental d'électricité

Créé en 1950, il regroupe la plupart des communes du département.

Syndicat d'électricité de Sutrieu

L'Association Pays d'Accueil du Bugey Avenir et Tradition (PABAT)

La commune adhère à l'association PABAT.

L'objet de cette structure est de définir, mettre en œuvre, coordonner et réaliser toute action concourant au développement de la région notamment dans les domaines de l'accueil, des activités de loisirs (le tourisme, le sport, la culture et l'environnement), du développement économique et rural ...

L'actuelle association devient un EPCI en 2003.

Cette association a signée avec la région Rhône-Alpes un contrat global de développement le 6 mars 1998.

L'objet de celui-ci s'organise autour de 3 axes :

- * développer l'offre locative tout en valorisant le patrimoine architectural et naturel,
- * exploiter et valoriser les ressources économiques locales,
- * favoriser l'épanouissement social et culturel des familles.

Dans le domaine de l'architecture et de l'insertion paysagère, elle a réalisé des fiches-conseils en 1999-2000 avec le concours du CAUE et l'Architecte des Bâtiments de France (voir chapitre Paysage). Ces fiches sont à consulter par les pétitionnaires.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Géographie physique

Relief

Champagne-en-Valromey occupe la position particulière de « Porte du Valromey », l'un des passages obligés pour l'accès à cette région à l'identité très forte.

Elle est installée sur un plateau surplombant la vallée du Séran. Les vallées creusées par les cours d'eau le Séran, la Faverge et l'Arvière sont très visibles et façonnent le territoire.

Le Valromey est une entité géographique spécifique, constituée d'un vaste synclinal d'orientation Nord/Sud, s'étendant sur une vingtaine de kilomètres, entre les reliefs de la forêt de Cormaranche-en-Bugey à l'Ouest, et la chaîne du Grand Colombier à l'Est culminant à 1 531 mètres d'altitude.

L'altitude moyenne de la commune est de 585 mètres, avec un minimum à 427 m (en fond de vallées) et un maximum à 731 m au Nord.

Largement ouvert au Sud, cette partie du Valromey subit l'influence douce et temporisante des masses d'air méridionales, d'où la présence d'un climat favorable à l'agriculture.

Aussi, le paysage du Valromey offre une diversité de formes et de couleurs propres aux mosaïques de cultures dont le contraste est saisissant face aux reliefs boisés voisins.

➤ **Ce relief a un fort impact sur le paysage, et peut en avoir sur la détermination des zones constructibles, etc ...**

Hydrographie

(Voir la première étude du schéma directeur d'assainissement par le cabinet ANTEA)

Le territoire de Champagne est situé intégralement dans le bassin versant du Séran, bordé par l'Arvière à l'Est et le Séran à l'Ouest.

La Vallière, milieu récepteur des rejets de la station d'épuration, se jette dans l'Arvière.

La Faverge rejoint le Séran à proximité de l'embranchement des RD 54 et 54 B. Cet autre bief naît à l'Ouest de Poisieu.

La qualité du Séran est classée 1B (assez bonne, pollution modérée) par l'Agence de l'Eau. Celle de l'Arvière est classée 1A (qualité excellente) en amont des rejets de la station, mais classe 2 (qualité moyenne) en aval de ces rejets.

Géologie

(Voir les étude du schéma directeur d'assainissement par les cabinets ANTEA et Hydrétudes)

Champagne-en-Valromey fait partie du Jura méridional. La structure de type plissée y est relativement simple. La Valromey est un vaste synclinal à fond plat et d'orientation Nord-Sud. Il est bordé à l'Est par l'anticlinal du Grand Colombier et à l'Ouest par l'anticlinal de la forêt de Cormaranche. Ces plis de grande ampleur sont typiques du jurassien.

L'analyse montre une géologie locale très variée.

Le substratum est représenté essentiellement par des terrains d'âge Jurassique et crétacé. Ceux-ci sont alternativement marneux et plutôt imperméables ou calcaires, et plutôt perméables car fréquemment karstifiés. Ces terrains secondaires supportent une couverture plus ou moins épaisse de molasse tertiaire et de moraines quaternaires.

Risques naturels

Ils sont liés à la sismicité faible 1B. Pour plus de détails, consulter le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) mis à jour en 2001.

Occupation du sol

Structure urbaine

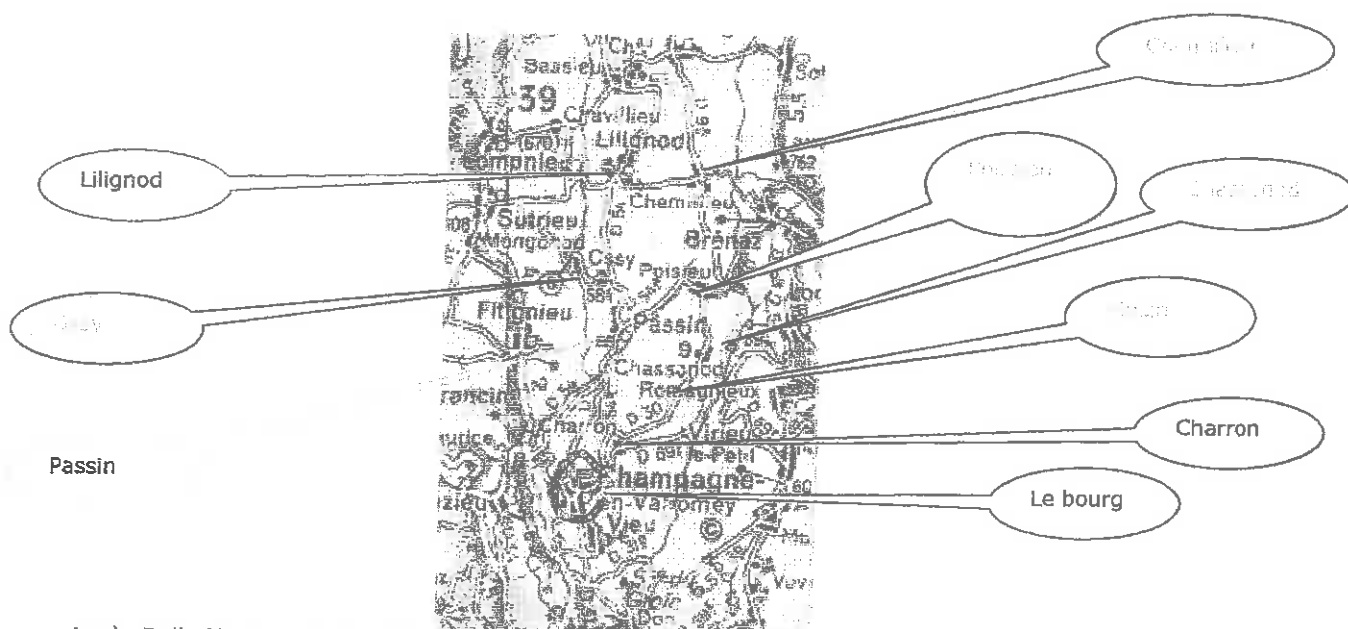
Le territoire communal est aujourd'hui occupé par le bourg et 8 hameaux.

L'habitat est groupé dans ces différents pôles, les constructions isolées se limitant à quelques fermes anciennes : le Burdet, les Granges notamment, ou quelques bâtiments à usage agricole.

Cette occupation du sol provient de l'histoire récente puisque Pasin et Lilignod, communes indépendantes, ont été rattachées à Champagne-en-Valromey, en 1978.

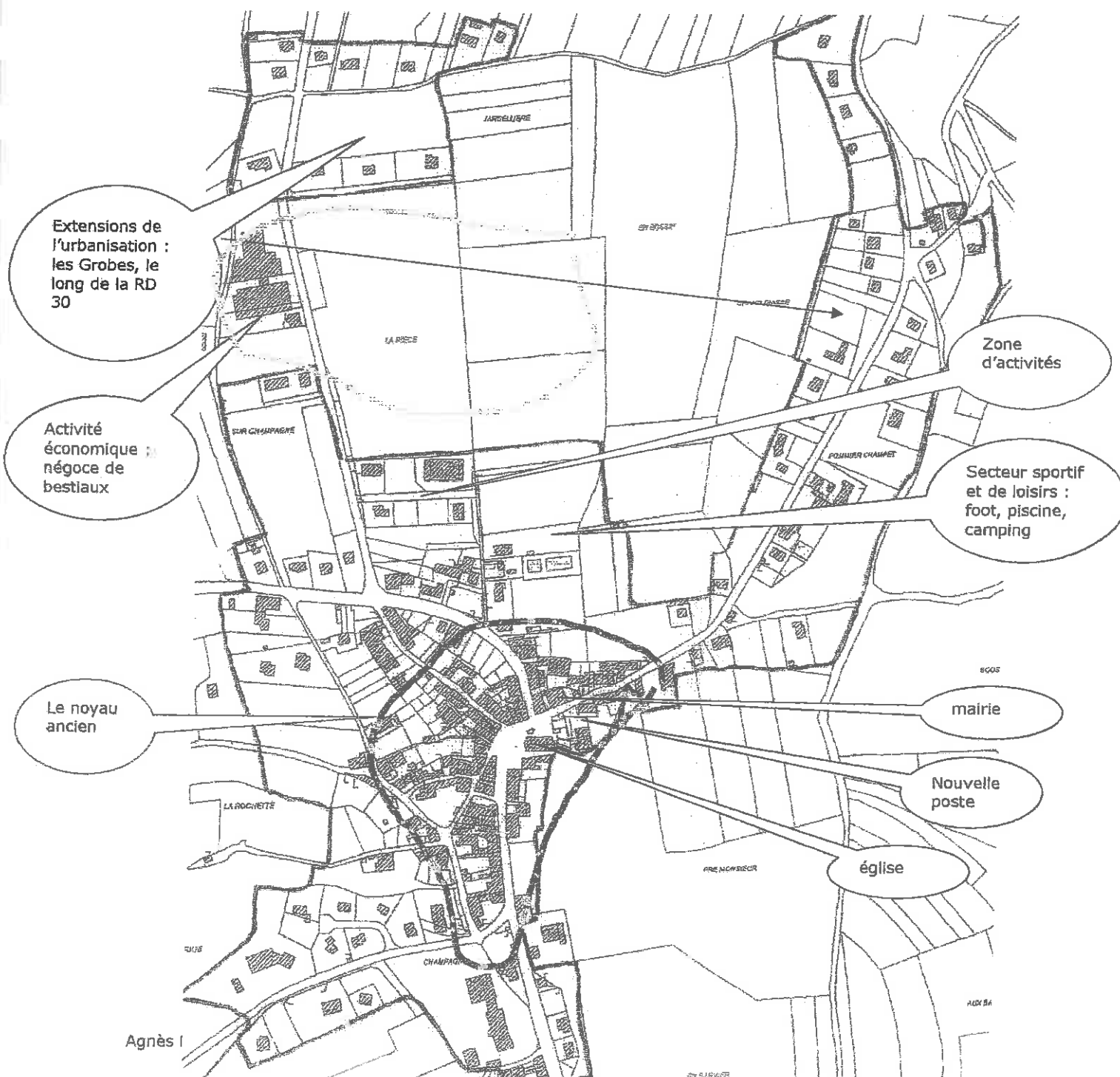
Si Lilignod était une petite entité (37 habitants à l'époque), Pasin comprenait les hameaux de Ossy, Muzin, Chassonod, Chemillieu et Poisieu.

Le territoire communal s'est donc doté de toute sa partie Nord à cette époque.



Il est situé dans l'extrémité Sud du territoire communal, au croisement d'un certain nombre de routes départementales dont les deux axes presque Nord-Sud, les RD 54 b et RD 30.

Outre ces deux axes plus importants, se greffe au réseau routier la RD 69 f qui traverse Charron à l'Est et l'Arvière pour rejoindre les communes de piedmont du Grand Colombier (Brénaz et Virieu-le-Petit).



Le centre ancien du bourg :

Le bourg bénéficie d'un centre agréable par son architecture et sa structure urbaine développée de part et d'autre de la rue centrale.

Une étude relative à l'aménagement du centre et de la traverse de Champagne a été réalisée par le cabinet Perrot-Tétaz en 1998.

Les abords de l'église et de la mairie ont été modifiés par la construction d'un bâtiment pour la Poste (avec démolition de l'ancienne datant de 1923). Le nouveau bâtiment est adossé à celui de France-Télécom acheté par la mairie.

Le quartier a pris son allure actuelle par l'aménagement en 2002 de la Place Brillat-Savarin (avec déplacement du monument aux morts) avec 20 places de stationnement face à la mairie.

L'évolution du bourg :

Le bourg a drainé l'évolution récente de la commune.

Ce développement s'est réalisé au Nord du bourg, sur le plateau, au lieu-dit les Grobes par exemple, et le long de la RD 30, entre le bourg et la Croix de Charron.

L'habitat pavillonnaire s'est développé.

Mais également la zone d'activité qui regroupe le négoce de produits agricoles (GAM Vert), la station service et le prêt-à-porter (voir Chapitre Activités économiques), et le secteur sportif et de loisirs (plateau sportif, piscine municipale, camping municipal : voir chapitre Equipements publics).

♦ **Les 8 hameaux** sont positionnés sur deux axes Nord-Sud presque parallèles, formés par les RD 54 - RD 54 B et la RD 30 :

1 - Axe Ouest (RD 54 - RD 54 B) hameaux du Nord au Sud :

♦ Lilignod :

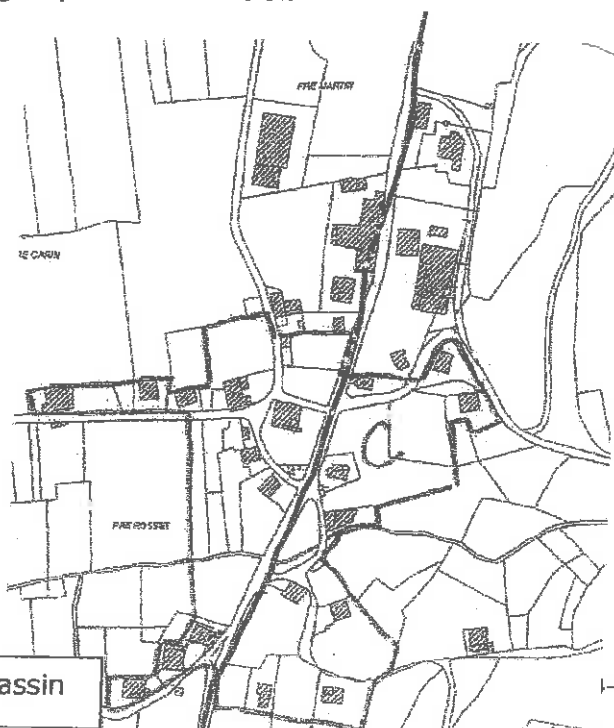
Ce hameau est le premier rencontré au Nord-Ouest du territoire communal, implanté de part et d'autre de la RD 54.

Son habitat est assez lâche autour de l'église, élément central.

Une place publique a été aménagée et plantée.

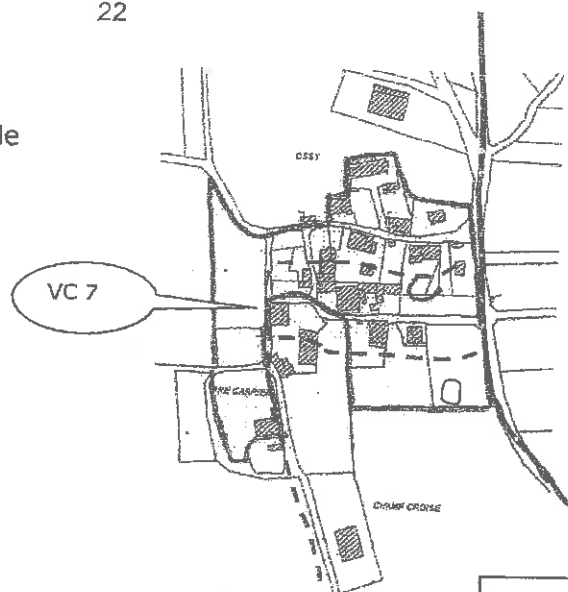
Toute la partie Nord du hameau est occupée par des bâtiments agricoles.

Le relief est assez marqué et les pentes présentes côté Est (point le plus haut de la commune entre ce hameau et Chemillieu). Côté Ouest, le hameau fait face à la commune de Lompnieu.



♦ Ossy :

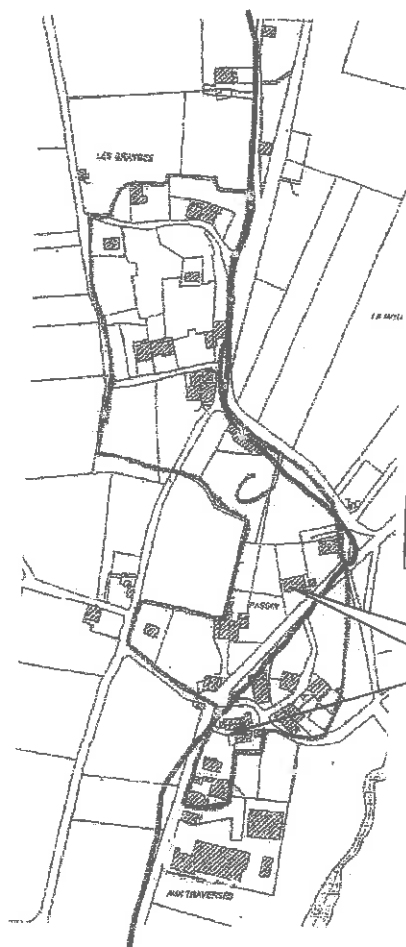
Le hameau est situé à l'Ouest de l'axe de Lilignod et Passin.
Il est organisé autour de petites rues.



♦ Passin :

Ce hameau ne présente pas la forme compacte de l'habitat rencontré ailleurs : il apparaît plus étendu, urbanisé de manière linéaire. Il est implanté essentiellement à l'Ouest de la RD 54. Son tissu urbain est assez lâche.

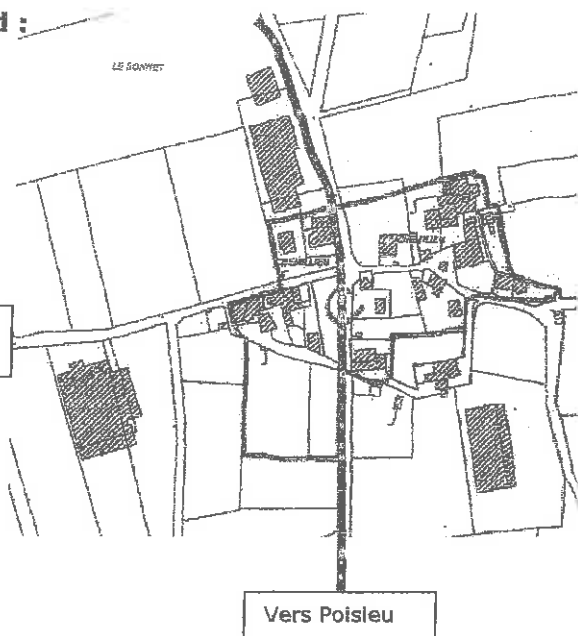
L'ancienne mairie, l'église et le cimetière, héritage de l'ancienne commune, sont très visibles au bord de la RD 54.



2 - Axe Est (RD 30 - RD 9 a) hameaux du Nord au Sud :

♦ Chemillieu :

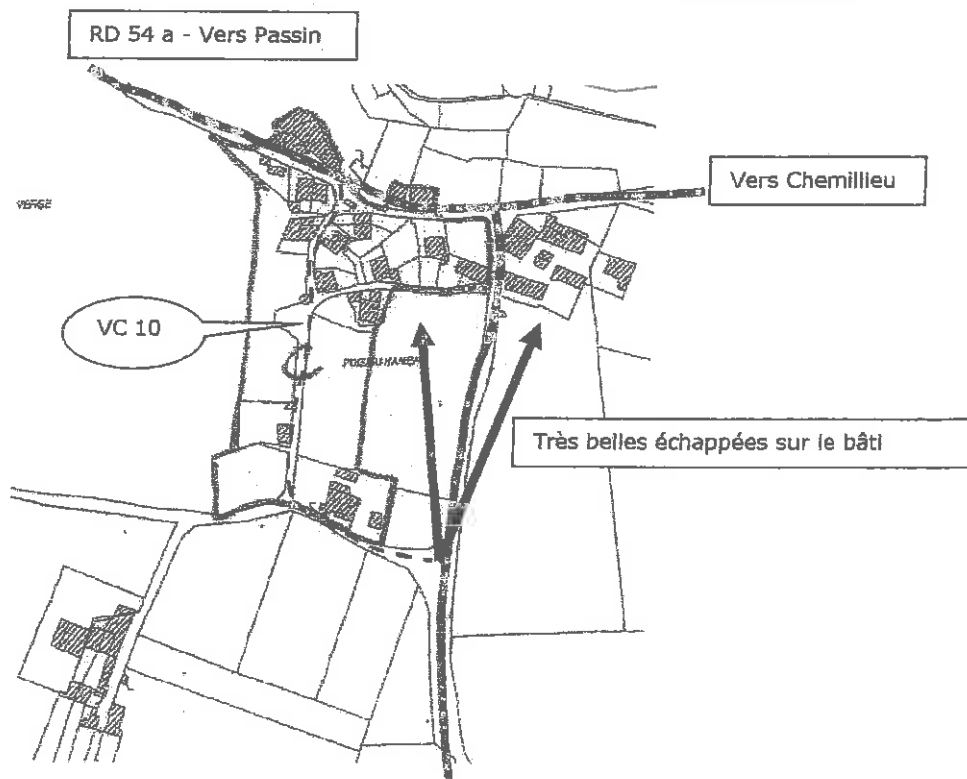
Le plus au Nord, mais à l'Est, sur la même ligne que Lilignod, ce hameau est situé à 8 km du bourg.
Il s'est développé de part et d'autre de la RD 9 a, et au croisement de voies communales.



♦ Poisieu :

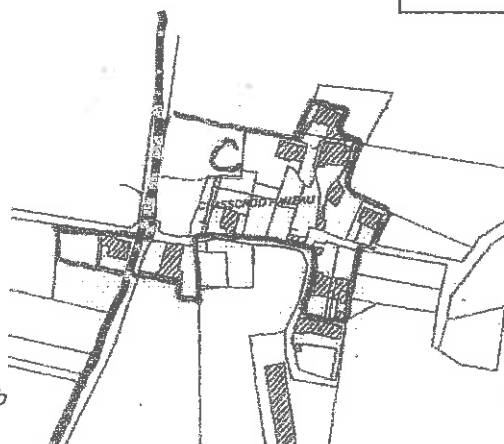
Ce hameau s'est développé au croisement des RD 30, 9 a et 54 a.

Comme dans tous les hameaux, son architecture est très riche : voir photos.



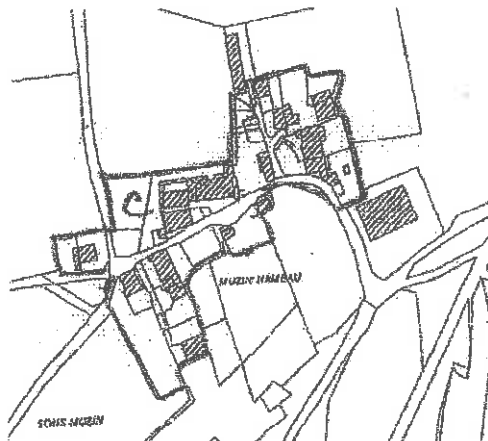
♦ Chassonod :

De petite taille, le hameau est développé à l'Est de la RD 30.



♦ Muzin :

Egalement de petite taille, le hameau est situé à 4 kilomètres du bourg de Champagne, à l'Ouest de la RD 30.

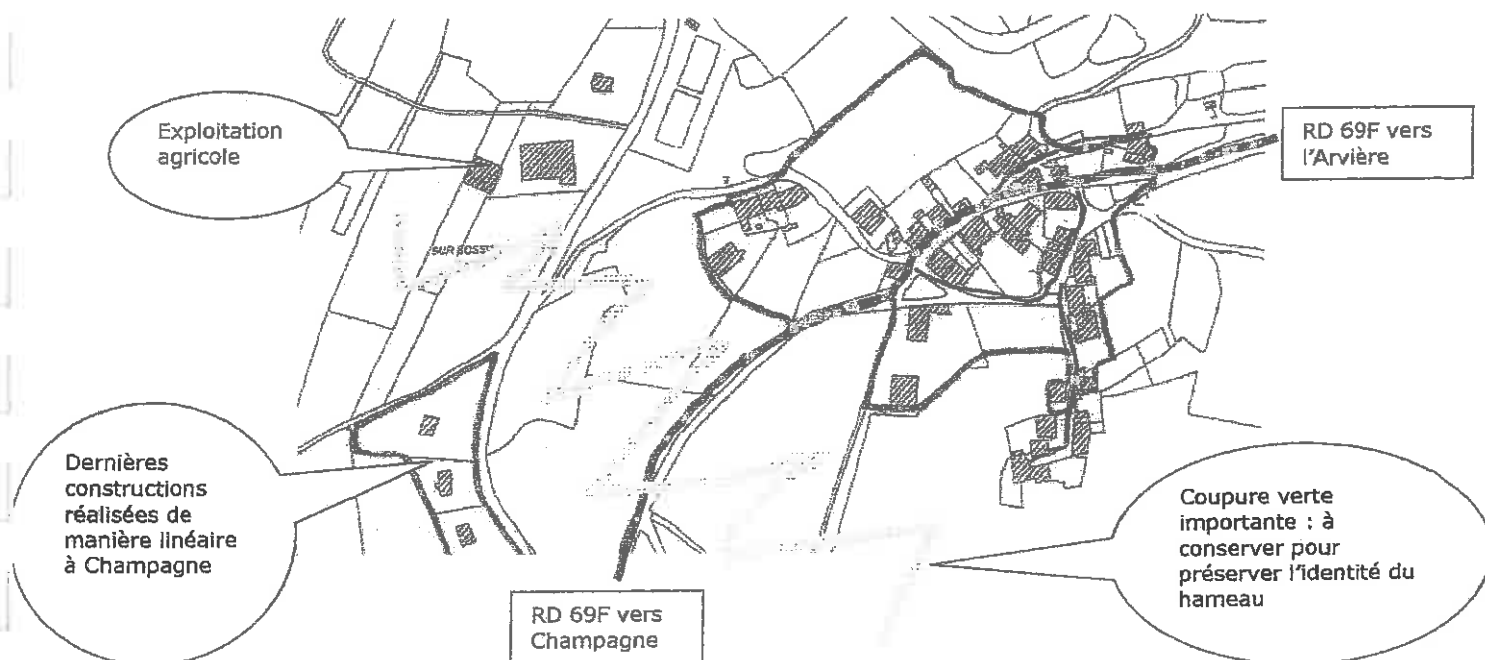


♦ Charron :

Charron n'apparaît pas comme faisant partie de la même entité que les sept autres hameaux, de par sa situation proche du bourg, juste à 1 km au Nord-Est, et organisé autour de la RD 69 F.

Il est en effet adossé au revers du grand plateau qui l'abrite des vents du Nord, à la naissance d'un vallon en pente douce descendant à l'Arvière, en face du Colombier. Au Sud, il offre une vue sur le bassin d'Artemare (voir photos).

Il est traversé par la RD 69 F et structuré autour d'un maillage de petites rues. Comme dans la plupart de hameaux, les grosses bâtisses typiques du Valromey (voir photos), sont implantées généralement à l'alignement des rues, mais en pignon ou en façade principale.



Couverture végétale (cf photos)

L'aptitude des sols, la douceur du climat et le relief ont conduit les activités humaines à privilégier l'agriculture, où l'élevage bovin et la culture du maïs dominant. Les espaces ainsi cultivés sont très visibles sur le plateau jusqu'au Nord du bourg (voir les espaces cultivés de part et d'autre de la RD 30). Sur le coteau de Charron apparaît encore un espace de vignes.

Les boisements apparaissent en « négatif » dans l'occupation du sol, témoins résiduels limités aux zones escarpées et aux fonds de vallée où le défrichement n'a pas été pratiqué. Cette trame boisée se prolonge sur les plateaux par un réseau de haies arbustives ou arborées calqué sur le découpage cadastral, et confère à certains espaces des aspects bocagers (au Sud de Lilignod, autour de Charron et de Passin ...).

➤ **La DIREN met l'accent sur le Valromey qui présente des paysages de bocage de montagne très diversifié et bien conservé.**

La commune ne possède pas de règlement de boisements, elle est soumise à l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2002.

L'aménagement de la forêt communale de Champagne-en-Valromey a été sanctionné par un arrêté du Ministère de l'Agriculture en date du 8 août 1986 pour une durée de 20 ans (terme en 2004). Cet aménagement prévoit que la forêt communale est affectée principalement à la production de bois d'œuvre résineux (et feuillu).

Patrimoine bâti - Architecture

♦ **L'église de Champagne :**

De style néo-gothique, elle date de 1876.

Elle a été reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne église d'un prieuré du XI^e siècle qui appartenait au chapitre de Belley sous le vocable de Saint-Symphorien.

Elle était recouverte d'un toit de chaume (comme une grande partie du village) et a brûlé deux fois, en 1770 et en 1835.

♦ **Chapelle de Lilignod :**

Petite église gothique sous le vocable de St-Maurice. Chœur de style flamboyant reconstruit en 1487.

♦ **L'église de Passin :**

Eglise St-Maurice. Porche flamboyant du XV^e qui donne accès à la nef romane. Restaurée en 1955.

♦ **Les fours de chaque hameau.**

Voir photo pour Poisieu.

♦ **Le travail de Chemillieu et de Lilignod**

♦ **La fontaine de Poisieu : du XII - XIII^e siècle.**

♦ **La fontaine de Lilignod dite romaine**

♦ **Le bâti traditionnel :**

Exemple à Passin : vieilles granges, maisons à toits pentus couverts de tuiles brunes rectangulaires typiques de la région.

Exemples à Charron et à Poisieu : voir photos.

Patrimoine naturel

Les informations relatives à ce patrimoine naturel sont notamment contenues dans l'inventaire des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) : Voir le plan des Servitudes d'utilité publique et Informations.

La carte communale doit prendre en considération « les inventaires régionaux du patrimoine faunistique et floristique étudiés sous la responsabilité scientifique du muséum national d'histoire naturelle ». Il s'agit essentiellement aujourd'hui de l'inventaire des ZNIEFF, cartographie réalisée entre 1985 et 1987. Cet inventaire est en cours de révision.

Champagne-en-Valromey est concernée par la ZNIEFF de type 2 Crêt boisé des forêts de Cormaranche, Brénod :

Typologie : forêt, bois

Intérêt : Cet ensemble de massifs boisés présente un certain intérêt ornithologique (rapaces, gélinottes, et toute l'avifaune des forêts de montagne).

A titre indicatif, il convient de rappeler les quelques éléments suivants :

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites particuliers généralement de taille réduite qui présentent un intérêt spécifique et abritent des espèces animales ou végétales protégées bien identifiées. Ils correspondent donc à un enjeu de préservation des biotopes concernés.

Les ZNIEFF de type 2 correspondent à un ensemble naturel plus étendu (elles peuvent inclure plusieurs ZNIEFF de type 1) dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre implique le respect des écosystèmes.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe. Elles ont le caractère d'un inventaire scientifique. Les intérêts scientifiques que celui-ci recense constituent un enjeu d'environnement de niveau supra communal qui doit être pris en compte au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme.

La loi de 1976 sur la protection de la nature impose de respecter les préoccupations d'environnement, et interdit aux aménagements projetés de « détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier » à des espèces animales ou végétales protégées (figurant sur une liste fixée par un décret en Conseil d'Etat). Pour apprécier la présence d'espèces protégées et identifier les milieux particuliers en question, les ZNIEFF constituent un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat.

Par ailleurs, un arrêté préfectoral portant création d'une zone de protection des biotopes sur une partie du cours d'eau dénommé l'Arvière a été signé le 14 septembre 1999.

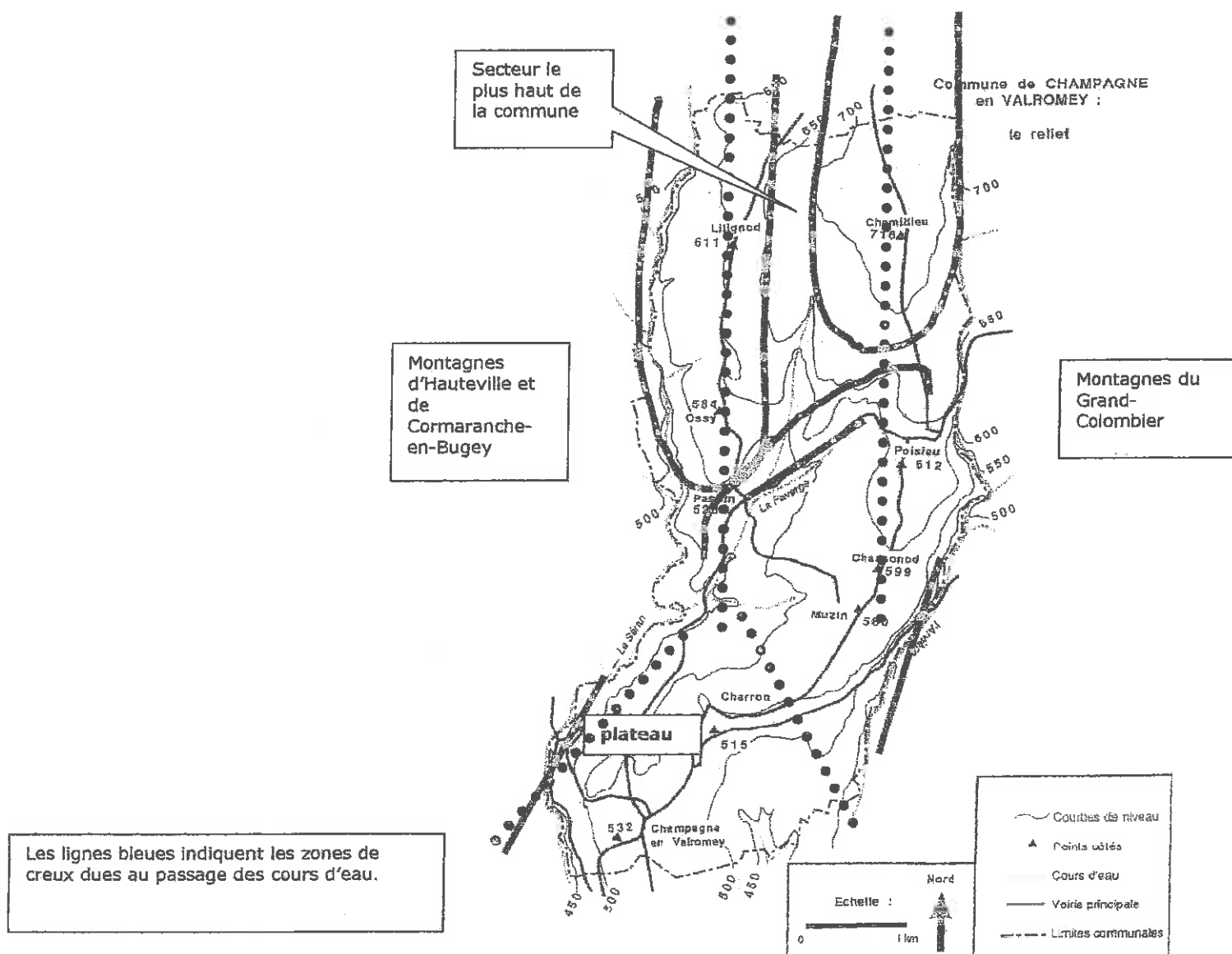
Il s'agit de protéger les truites sauvages (*salmo trutta fario*) et les écrevisses à pieds blancs (*austropotomobius pallipes*) en envisageant quelques mesures de protection.

Approche paysagère

Le document d'urbanisme doit prendre en compte les éléments patrimoniaux et paysagers conformément aux législations en la matière (voir le Porter à connaissance).

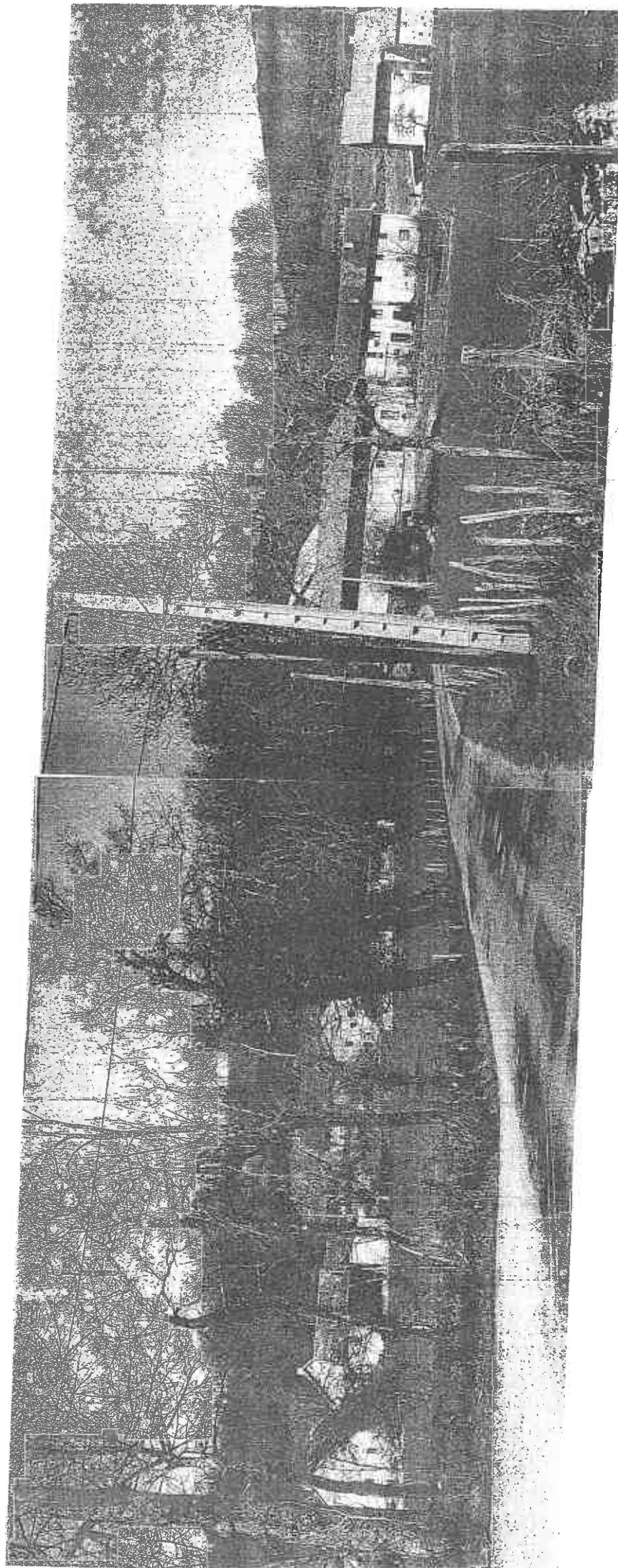
Le paysage est forgé par les éléments physiques (le relief, les biefs, la géologie) et par l'utilisation humaine du territoire (l'architecture, l'urbanisation, l'activité agricole ...).

Structures paysagères



Champagne-en-Valromey occupe une position particulière dans le Valromey puisque, située au Sud, et toute en longueur, la commune participe à la fois au plateau Nord-Sud enserré entre les montagnes, et à son ouverture sur le bassin d'Artemare juste avant Vieu-en-Valromey (voir ce qui a été dit dans le chapitre Relief) :

- Les deux axes des routes départementales Nord-Sud (RD 54 et RD 30-RD 9A) permettent de découvrir le plateau creusé de vallons du fait des cours d'eau
- Le bourg de Champagne et le hameau de Charron marquent la fin de ce plateau et la descente progressive jusqu'à Artemare.



Poisieu : entrée Sud.
Vue panoramique pour détailler
l'intégration du hameau dans
son site : le bâti formant une
ligne, avec la prairie en
premier plan (une haie constituée
d'arbres à haute tige le long de la
voie) et la colline à l'arrière (voir
les deux autres photos pour l'architecture).